

Rapporteurs : Franck Ayache et Vincent Delatte

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget primitif 2023 s'élève à 1 967 M€ de crédits de paiement (mouvements réels, hors gestion active de la dette), dont :

- 733 M€ pour la section d'investissement. Hors remboursement du capital de la dette (75 M€), le budget d'investissement est de 658 M€ afin de financer le plan de relance et le plan pluriannuel d'investissement. En matière d'investissement, afin de sécuriser la trajectoire financière, la Région se concentre sur les engagements déjà pris, les opérations engagées et les nouveaux investissements incontournables, avec une priorité accordée aux domaines des lycées et de la transition écologique.
- 1 234 M€ pour la section de fonctionnement. La hausse de l'inflation et du coût de l'énergie engendre 130 M€ de dépenses supplémentaires, principalement dans les domaines des transports, des lycées et des frais financiers de la dette.

Compte tenu de multiples incertitudes et de très fortes contraintes financières, la Région a construit son budget 2023 *"en conjuguant volontarisme dans l'exercice des compétences et dans la mise en œuvre des priorités de mandat, prudence pour tenir compte des incertitudes liées à l'inflation, et responsabilité pour préserver au mieux les marges de manœuvre de la collectivité"*. À travers ce budget, la Région entend garder le cap de la stratégie de mandat 2021-2028 déclinée selon les trois axes suivants :

- Une Région pleinement mobilisée pour l'emploi, le développement économique et la formation tout au long de la vie.
- Une Région motrice dans l'accélération des grandes transitions (énergétiques, environnementales et numériques).
- Une Région solidaire avec ses territoires et ses habitants.

---

## Avis du CESER

### Un contexte budgétaire et financier particulièrement incertain

Le CESER relève que l'élaboration budgétaire est jalonnée de nombreuses incertitudes pour l'exercice 2023, principalement concernant les points suivants :

- **Les recettes de TVA.** La Région a calé cette recette sur les prévisions de la loi de finances 2023 qui misent sur une progression de 5% du produit de TVA, en soulignant que ce produit pourrait s'avérer moindre. En matière de recettes, la situation demeure fragile puisque les ressources de la Région sont de plus en plus dépendantes de l'activité économique (recettes de flux en bonne partie liées à la TVA), avec les inconvénients attachés en cas de retournement de conjoncture, comme le CESER l'avait noté dans de précédents avis.
- **La hausse des dépenses énergétiques des transports TER.** Ce dossier particulièrement signalé fait l'objet de multiples échanges et négociations entre l'État, les Régions et la SNCF. Dans son avis sur la DM2 de 2022 (octobre 2022), le CESER considère que l'évolution des dépenses liées à la convention TER est très préoccupante. Il note que si cette hausse devait se poursuivre en 2023, le budget régional serait singulièrement impacté, avec une contraction très importante de la capacité d'autofinancement (épargne brute), à laquelle s'ajoute la nécessité, pour la Région, de devoir faire face à des besoins d'investissement massifs en matière de transport, dans les prochaines années.
- **L'évolution des taux d'emprunt.** La Région retient une fourchette de taux de l'ordre de 3,5% pour les taux fixes et une fourchette de 3,2 à 3,6% pour les taux variables (dette existante). Ces chiffres sont à comparer aux 1,04% de taux moyen de la dette en 2022, ce

qui correspond à un triplement des taux entre 2022 et 2023. En matière d'évolution des taux, il est à noter que deux tendances contradictoires se profilent pour l'an prochain : une poursuite de la hausse des taux (afin de lutter contre l'inflation et de maintenir une stabilité des prix nécessaire à la reprise de l'économie) ou une modération de la hausse des taux (compte tenu de perspectives économiques qui continueraient de se dégrader).<sup>1</sup>

### **Un changement de paradigme concernant le coût de l'énergie et le marché de l'automobile**

Les marchés de l'énergie et de l'automobile connaissent des **tendances de fond** qui pourraient avoir un impact de plus en plus significatif sur le budget de la Région. Ces tendances pourraient constituer un **véritable changement de paradigme** si elles devaient se confirmer dans les prochaines années, avec d'importantes conséquences sur les recettes et sur les dépenses de la Région.

#### **Concernant le coût de l'énergie et ses incidences sur les dépenses de la Région :**

- Dans son rapport sur l'évaluation des risques du système financier français (juin 2022), la Banque de France indique que le **marché des matières premières et en particulier de l'énergie** constitue le principal canal de transmission de la guerre en Ukraine, dans la mesure où la dépendance aux exportations russes est très forte pour des matières premières essentielles. La guerre en Ukraine a ainsi amplifié les tensions préexistantes sur les marchés de l'énergie et des matières premières.
- La Banque de France considère que les **tensions sur les marchés énergétiques sont amenées à perdurer durablement**, en l'absence de solution d'approvisionnement de remplacement et d'augmentation importante des capacités de production.
- Dans un tel environnement, le prix de l'énergie devient une préoccupation centrale pour les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les citoyens. Il est difficile de croire que cette problématique disparaîtra une fois la guerre en Ukraine terminée. Concernant la Région, les dépenses énergétiques pourraient devenir l'un des postes budgétaires majeurs (à considérer au même titre qu'une politique publique régionale).

#### **Concernant les évolutions du marché automobile et son impact sur les recettes "cartes grises" (produit de la taxe sur l'immatriculation des véhicules) :**

- Comme cela est précisé dans le budget primitif, la **tendance négative** sur le produit de la taxe sur l'immatriculation des véhicules se confirme depuis le second semestre 2021. Cette recette est durablement fragilisée par des **facteurs conjoncturels et structurels** : pénurie de matières premières, ventes de véhicules neufs en net retrait par rapport à la situation d'avant crise, renforcement structurel d'achat de véhicules propres qui sont exonérés.
- Compte tenu, d'une part, des dispositions visant à interdire la vente de véhicules neufs à moteur thermique à partir de 2035, et, d'autre part, du régime d'exonération de taxe sur les cartes grises pour les véhicules "propres", le produit de la taxe sur l'immatriculation risque de s'affaiblir considérablement, dans les prochaines années, pouvant devenir une recette marginale pour la Région.

**Au final, ces deux évolutions portant sur l'énergie et sur l'automobile risquent d'accroître durablement l'effet de ciseaux du budget régional.**

### **Un budget volontariste et réaliste**

Le CESER avait souligné que les orientations budgétaires étaient **réalistes** et qu'elles visaient un objectif principal : assurer la **soutenabilité** des politiques publiques régionales, en 2023, c'est-à-dire permettre à la collectivité de réaliser son plan de mandat, de mettre en œuvre ses compétences dans le cadre d'une trajectoire financière soutenable, notamment en termes d'endettement et d'autofinancement. Ces orientations réalistes étaient justifiées au regard de plusieurs motifs budgétaires et financiers : une forte augmentation des dépenses de fonctionnement "contraintes", l'explosion des frais financiers liés à la dette, une accentuation de l'effet de ciseaux, une contraction notoire de l'épargne brute...

Le CESER considère que la Région fait preuve de **volontarisme dans son budget primitif 2023**, dans l'objectif de poursuivre le projet de mandat 2021-2028 tout en tenant compte de multiples contraintes et incertitudes.

(1) Cf. avis du CESER sur les OB 2023.

La Région se place également dans une **posture d'attente** puisqu'elle ne dispose pas de suffisamment d'informations stabilisées qui lui permettraient d'engager certains programmes. Dans l'attente, la collectivité fait logiquement une pause dans sa stratégie d'investissement, comme le CESER l'avait noté dans son avis relatif aux orientations budgétaires, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé (658 M€) en 2023.

Le CESER restera attentif aux conséquences sur la stratégie globale d'investissement de la collectivité, dans l'hypothèse où certains projets pourraient être décalés. Il a bien noté que la décision modificative n° 1 (juin 2023) permettra de réévaluer la situation dans son ensemble, dès lors que la Région disposera d'une meilleure visibilité sur des sujets majeurs : montants actualisés des coûts de l'énergie, évolution de la convention d'exploitation des TER, situation des recettes de TVA, élaboration du plan pluriannuel d'investissements.

Dans cet environnement contraint, le CESER relève deux dossiers signalés :

- La hausse notable des frais financiers liés à la dette qui pourraient augmenter de 24 M€ vis-à-vis du BP 2022, passant ainsi de 14 à 38 M€. Dans de précédents avis (DM2 de 2022, OB 2023), le CESER pointait la hausse du coût de la dette comme étant un point d'attention spécifique. À ce titre, il avait souligné que les problématiques d'endettement risquent d'obérer durablement les capacités d'action de la Région, et notamment ses capacités d'emprunt quand bien même de nouveaux besoins d'investissement subviendront dans les prochaines années (ex : rénovation énergétique des lycées). Le CESER rappelle qu'il a toujours été vigilant sur l'équilibre taux fixes/taux variables dans la stratégie de gestion de la dette de la Région. En effet, le recours aux taux variables est une stratégie gagnante lorsque les politiques monétaires sont accommodantes (taux faibles), mais la situation peut rapidement se retourner en cas de remontée des taux directeurs de la part des banques centrales.
- Les conséquences budgétaires et organisationnelles liées aux transferts de compétences FEADER et Natura 2000, et à la prise de responsabilité relative à la politique d'installation des jeunes agriculteurs. Le CESER regrette vivement que les transferts de compétences FEADER et Natura 2000 ne soient pas compensés à la hauteur des besoins, ce qui génère une hausse des dépenses de personnel (cette problématique est détaillée plus loin dans le présent avis).

### **Comment recouvrer des marges de manœuvre, pour l'avenir ?**

Sur le moyen terme, la prospective financière pluriannuelle du rapport d'orientations budgétaires 2023 avait mis en évidence une **importante contraction des marges de manœuvre**. Cela se traduit notamment par une dégradation progressive de l'épargne entre 2023 et 2026.

Sur le court terme, le budget primitif 2023 confirme cette tendance : **le niveau d'épargne se détériore compte tenu de l'effet de ciseaux** (la progression des recettes n'est pas suffisante pour faire face aux surcoûts liés à l'énergie et à l'inflation). Si cette tendance devait se poursuivre, il est à craindre que la Région atteigne cette année la capacité de désendettement maximale fixée par la loi (9 ans maximum pour les Régions), ainsi que son épargne nette minimum, qu'elle fixe à 100 M€.

Face à ces enjeux, la **prospective pluriannuelle constitue un outil de pilotage majeur** dont la Région dispose depuis plusieurs années. À ce titre, la Région indique se fixer pour objectif *"de conserver une solidité financière et des capacités d'action sur la durée du mandat, qu'il s'agisse de l'épargne dégagée en section de fonctionnement et du ratio de désendettement qui restera en dessous des seuils d'alerte. Suivant les évolutions du contexte et la levée progressive des incertitudes, la situation sera réexaminée régulièrement"*.

Le CESER restera très vigilant sur ces problématiques, pour les années à venir. En effet, la Région va devoir faire face à des **besoins d'investissement massifs** (ex : rénovation énergétique des lycées imposée par la loi Elan), et la contraction de l'épargne brute risque d'obérer ses capacités d'action.

### **Préconisation relative à la suppression de l'exonération de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules "dits propres"**

Les véhicules "dits propres" (communément dénommés "véhicules hybrides") peuvent bénéficier d'une exonération de taxe sur les cartes grises. Afin de limiter l'érosion des recettes de cartes grises dans un contexte tendu (- 17 M€ entre les BP 2022 et 2023), la Région propose de supprimer cette exonération, ce qui permettrait de recouvrir 6 à 7 M€ de recettes supplémentaires. Cette décision serait applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le CESER estime que les véhicules hybrides rechargeables peuvent être considérés comme des véhicules "propres" pour les trajets du quotidien (trajets inférieurs à 40-50 kms) puisqu'ils peuvent fonctionner uniquement en électrique en étant rechargés régulièrement. Il propose ainsi à la Région une exonération différenciée :

- Exonération totale pour les véhicules "propres" (à moteur électrique uniquement à batterie ou à pile à combustible hydrogène).
- 50 % de réduction de taxe pour les hybrides rechargeables (CO2 inférieur à 50 g/km).
- Aucune exonération pour les autres types d'hybrides.

## **Observations relatives aux politiques publiques régionales**

### **Axe 1 – Économie – Emploi – Formation**

#### **STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Concernant la Force d'intervention mutations automobiles (FIMA), le CESER relève la bonne prise en compte des sous-traitants impactés par la transition énergétique. En effet, le programme "Développement des PME" comprend un budget visant à *"poursuivre l'accompagnement des sous-traitants de la filière automobile qui doivent s'adapter aux mutations du secteur et chercher de nouveaux marchés pour se diversifier"*. Ces éléments rejoignent une remarque formulée par le CESER dans son avis sur le rapport d'étape de la situation filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté du 14 décembre 2021, dans lequel le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par l'ensemble des sous-traitants (financières et organisationnelles) et leurs salariés.

#### **AGRICULTURE**

Le contexte organisationnel est très changeant en 2023, en particulier avec le transfert du FEADER et la prise de responsabilité de la Région sur la politique d'installation des jeunes agriculteurs.

#### **FEADER**

L'ordonnance n°2022-68 du 26 janvier 2022 relative à la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) confie la gestion des aides non surfaciques aux Régions. Ce transfert de gestion est important dans la mesure où il conforte les politiques des Régions en faveur de l'agriculture. Pour autant, de nombreux acteurs (au niveau national et dans les régions) ont souligné la complexité et la lourdeur de ce transfert de gestion, notamment en ce qui concerne les moyens humains et les systèmes informatiques de traitement des dossiers. Dans cet environnement complexe, le CESER souhaite que la programmation FEADER 2023-2027 puisse être déployée le plus rapidement et que tout soit mis en œuvre pour que la période de transition impacte le moins possible les porteurs de projets agricoles qui sont en attente de validation de leurs dossiers.

#### **Dotation jeune agriculteur (DJA)**

La collectivité assurera désormais le pilotage et l'instruction de la dotation jeune agriculteur (DJA), missions auparavant effectuées par l'État. De ce fait, elle devra prendre en charge et s'approprier environ 6 000 dossiers alors même qu'un très petit nombre d'agents de l'État a souhaité rejoindre le Conseil régional. Pour pallier cette difficulté, les effectifs de la Région travaillant sur ce dispositif ont été doublés, ce qui impacte les dépenses de fonctionnement. Malgré ces renforts de personnels, il est à craindre une période de transition qui pourrait entraîner une certaine inertie dans le traitement des dossiers déposés au titre de la DJA pour l'installation.

#### **Abattoirs**

Le CESER note l'intérêt de la Région concernant la question des abattoirs, puisque l'Exécutif régional indique que *"la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, y compris de la transformation (abattoirs), est toutefois une condition à la définition d'une stratégie efficace"*. Ces considérations rejoignent la proposition 9 de l'avis du CESER "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective" qui visait à conforter les abattoirs de proximité. À ce titre, le CESER préconisait de soutenir la création d'outils de transformation mutualisés et il estimait que le Conseil régional devait accompagner le

développement de ces dispositifs, sous réserve d'une mutualisation, de contractualisation, d'un respect strict des règles d'hygiène, le tout encadré par un modèle économique viable.

## **TOURISME**

Le CESER salue la logique de consultation initiée par le vice-président en charge des ressources humaines, du tourisme, de l'attractivité de la Région, de la promotion des terroirs, dans l'élaboration du prochain Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Concernant le BP 2023, il attire l'attention de la Région sur les points suivants :

- En matière d'hébergements touristiques, la politique régionale vise à développer l'offre et à renforcer la qualité des hébergements marchands. À ce titre, le CESER considère que la Région peut s'appuyer sur des entrepreneurs présents dans tous les territoires. Ces entrepreneurs prennent en compte les données environnementales dans leurs projets mais ils se heurtent parfois aux règles édictées dans les documents d'urbanisme qui peuvent être trop complexes ou trop contraignantes.
- Concernant le développement des sites et des activités touristiques, la Région a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt national en faveur du développement du tourisme de savoir-faire. L'objectif est de concrétiser les projets d'ouverture de TPE-PME sur des territoires aujourd'hui touristiquement peu fréquentés. Le CESER relève avec satisfaction cette initiative. Il conviendra d'être toutefois vigilant pour continuer à accompagner les entreprises existantes qui ont du mal à maintenir leurs activités et à se développer sur ces mêmes territoires.

## **FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET TRANSITIONS PROFESSIONNELLES**

La Région poursuit sa politique de soutien aux transitions professionnelles, et met en avant le recours au dispositif de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE). Le CESER avait déjà noté l'intérêt de ce dispositif dans ses travaux antérieurs sur la formation et l'orientation tout au long de la vie, et se félicite de la volonté affichée par la Région.

En matière de formation des demandeurs d'emploi, l'État a reconnu l'engagement de la Région Bourgogne-Franche-Comté et la pleine mobilisation du Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC), qui a ainsi été prolongé d'une année. Le CESER suivra avec attention les annonces ultérieures qui seront faites sur l'avenir du financement de la formation professionnelle après 2023.

## **ÉDUCATION**

L'action de la Région porte essentiellement sur les investissements immobiliers, le fonctionnement, l'équipement en matériel et en numérique des lycées. La rénovation énergétique, l'accessibilité et la sécurité restent prioritaires en matière d'investissement, mettant de côté le lancement de grands travaux de construction.

Le CESER souligne l'effort soutenu de la Région pour améliorer la qualité d'accueil dans les lycées depuis qu'elle est compétente en la matière. Dans le contexte actuel de fortes contraintes budgétaires, la Région prend ses responsabilités et recherche des solutions, notamment pour répondre à la baisse de la démographie et à la hausse des coûts de l'énergie et des matériaux. Parmi les solutions envisagées, des mesures de rationalisation sont annoncées dans certains établissements : fermeture d'étages ou d'ailes de bâtiments, mutualisation de cantines et d'internats...

Le CESER invite la Région à considérer également la mise en commun des équipements et des plateaux techniques entre lycées professionnels, CFA, ou organismes de formation, dans une optique de complémentarité des différentes voies de formation et de maintien d'un accès de proximité à ces facilités.

Le CESER note que pour le moment, aucune fermeture d'établissement n'est annoncée. La Région indique toutefois avoir engagé une réflexion sur certains établissements en difficulté démographique. Le CESER rappelle le rôle majeur des lycées en matière d'aménagement du territoire, d'attractivité et d'égalité des chances et il demande que son avis soit entendu pour toute réflexion sur la révision de la carte des lycées.

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE**

Comme souligné en 2022, le CESER regrette que la Région n'affiche pas plus clairement sa stratégie pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne-Franche-Comté. Il



entend que l'intervention de la Région en la matière est largement volontariste, et que son rôle n'est pas d'organiser la structuration de l'ESR. Il rappelle toutefois que l'actuel Schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI), sur lequel l'action régionale doit s'appuyer et qui doit être en cohérence avec les autres schémas régionaux, est échu. Sa révision est une obligation légale, et le CESER aurait souhaité une visibilité sur celui-ci.

## **Axe 2 – Transitions écologique, énergétique et numérique**

### **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Le CESER sera attentif aux ambitions fixées par la future programmation pluriannuelle énergétique qui feront l'objet d'un débat en 2023.

Concernant les énergies renouvelables, il note la volonté de la Région de structurer son soutien en 2023 aux projets de méthanisation en aidant, en amont des projets, les démarches de concertations et d'accompagnement. Il note également le soutien régional aux études et à l'ingénierie des projets d'autoconsommation collective en photovoltaïque.

La politique énergétique régionale semble garder le cap initialement prévu, et plus particulièrement les mesures de promotion de l'efficacité énergétique prévues par la feuille de route régionale 2022-2024 dont le CESER avait salué l'ambition<sup>2</sup>. Néanmoins, le CESER s'inquiète et s'interroge de ne pas voir une solution concrète et pérenne en matière de rénovation énergétique pour les particuliers en 2023 qui serait justifiée par l'attente d'une coordination entre les dispositifs de l'État et ceux de la Région.

Compte tenu des spécificités de la Bourgogne-Franche-Comté (région froide, habitat ancien et énergivore, taux de ménages vulnérables important, dépenses énergétiques...), le CESER s'interroge sur la capacité de la Région à peser dans la péréquation des moyens alloués par l'Etat, dans la perspective d'une évolution des prises en charge complètes, par l'ANAH, des dispositifs de rénovation énergétique.

### **BIODIVERSITÉ - EAU**

#### **Natura 2000**

Le CESER souligne l'enjeu politique et budgétaire que représente ce transfert de compétence à la Région à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une nouvelle fois, les transferts financiers et humains de l'État vers la Région semblent être inférieurs aux besoins réels. De ce fait, le CESER s'interroge sur la capacité de la Région à pouvoir assurer, dans de bonnes conditions, le financement du nouveau service régional Natura 2000 et de ses nouveaux agents en poste, ainsi que les actions indispensables à mettre en œuvre sur les 118 sites concernés dans un contexte financier très difficile. Il espère que l'engagement politique du Conseil régional sur cette nouvelle politique ne sera pas remis en cause.

#### **Biodiversité**

Le CESER s'interroge sur la participation régionale au financement, en 2023, de l'ARB BFC pour l'accueil d'un poste de médiateur "Loup" dont le rôle sera de faciliter les échanges avec la profession agricole et de proposer des actions innovantes pour la protection des cheptels. Il considère que cette responsabilité relève déjà de l'État et tout particulièrement de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Dans le même esprit, le CESER s'interroge sur la poursuite des financements régionaux à destination d'ALTERRE BFC sur le bocage alors même que toutes les actions d'ALTERRE BFC sur la biodiversité ont été transférées à l'ARB BFC.

Cette dilution des compétences ne favorise pas la bonne lisibilité des politiques publiques par les citoyens.

#### **Eau et milieux aquatiques**

Le Conseil régional prépare actuellement une Feuille de route "Eau". Le CESER souhaiterait :

- Que la Région se saisisse des principales préconisations du CESER sur ce sujet d'importance, afin de les intégrer à sa réflexion.

(2) Avis du 21 juin 2022, sur le rapport 4-3 de l'Exécutif régional "La Feuille de route régionale de la transition énergétique 2022-2024".

- Être associé dès la phase de préparation de cette feuille de route.
- Être destinataire du rapport final d'évaluation de la politique de l'eau réalisée en 2022.

### **Abrogation de règlements d'intervention**

Compte tenu de la pause dans la stratégie d'investissement faite en ce début d'année 2023, la Région abroge partiellement ou totalement 38 règlements d'intervention, pour des motifs juridiques. Plusieurs dispositifs notables sont abrogés à ce titre en matière d'aménagement du territoire et de l'environnement, au rang desquels :

- Espaces Naturels Ordinaires et Remarquables (ENOR).
- Vergers de sauvegarde et ruchers écoles de Bourgogne-Franche-Comté.
- ENVI (espaces nouveaux, villages innovants).
- Le Soutien aux Parcs naturels régionaux (PNR) en investissement.

Le CESER a bien compris que rien ne garantissait la réactivation de ces dispositifs en juin prochain et que cela allait relever d'arbitrages politiques, en lien avec la situation financière de la Région. Il fait néanmoins part de son inquiétude et espère que l'environnement ne servira pas de variable d'ajustement budgétaire, compte tenu de la faiblesse des moyens budgétaires engagés par la Région sur sa politique de transition écologique (biodiversité-milieus aquatiques).

### **FORÊT**

La filière forêt/bois figure dans l'axe 2 "Transitions écologique, énergétique, numérique" du projet de mandat car elle contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation. Le CESER rappelle que cette filière a une vocation économique et qu'elle devrait donc être abordée dans l'axe 1 "Économie-Emploi-Formation".

La décarbonation est d'ailleurs un des éléments forts du budget primitif 2023. Or, dans le même temps, certains règlements d'intervention sont abrogés (totalement ou partiellement) pour le développement de la filière forêt/bois. Il y a là une incohérence. Le CESER sera attentif à ce sujet lors de l'examen de la DM1, en juin 2023.

Le CESER relève que "*la Région militera pour que la gouvernance régionale des acteurs concernés soit simplifiée*" concernant la filière forêt/bois. Il souligne cependant que l'interprofession, au niveau régional, est parfaitement organisée.

### **NUMÉRIQUE**

Le CESER salue l'impulsion de la Région visant à faire de la Bourgogne-Franche-Comté un "territoire intelligent", notamment avec le soutien du GIP ARNIA (*Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle*) et l'ajout de 250 000 € dédiés au développement des services du GIP afin de monter en compétences, notamment sur le numérique responsable.

Il comprend que la Région soit limitée dans la définition de ses ambitions, de par son rôle de "faire faire" qui consiste à s'appuyer sur les collectivités et les entreprises du numérique. Il existe malheureusement encore de grandes difficultés d'accéder à un service de qualité dans le domaine du très haut débit (voire plus généralement dans le domaine des télécommunications), ajoutant ainsi des freins supplémentaires pour les habitants et pour les entreprises, à l'heure où de nouveaux usages du numérique sont de plus en plus plébiscités (télétravail, téléservices, téléconsultation...).

### **MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES**

Le CESER salue une nouvelle fois le maintien du dialogue entre la Région et la SNCF pour identifier une adaptation de la convention en cours qui soit pertinente et raisonnable pour les deux parties, afin de déboucher sur une gestion et une organisation collective sereine du transport ferroviaire en Bourgogne-Franche-Comté.

Concernant l'ouverture à la concurrence repoussée à 2027, avec un possible passage d'un dispositif de concurrence totale à un dispositif de concurrence progressive par lots (avec un premier lot dès 2024), le CESER réitère qu'il est un interlocuteur privilégié pour favoriser la mise en place d'un dialogue constructif, en tant que contributeur à un débat démocratique nécessaire à l'appropriation des enjeux par l'ensemble des parties prenantes<sup>3</sup>.

(3) Avis du 24 janvier 2022, sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional "Processus de mise en œuvre du Service Public ferroviaire régional de transport de voyageurs à compter de 2026 - Démarche "RAIL 2026"".  
Avis du 13 décembre 2022, sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional "Orientations budgétaires pour 2023".

Le CESER salue la volonté de la Région de maintenir le même niveau de desserte sur son territoire bien que la situation financière de la Région soit fortement impactée par la flambée des prix de l'énergie (à travers la convention TER 2022-2025 ou bien encore, la hausse des coûts du carburant avec + 13 M€ au budget dédié aux transports scolaires).

Néanmoins, en matière de transport ferroviaire, le CESER réitère<sup>4</sup> son inquiétude face à la hausse tarifaire envisagée au plus tôt dès avril 2023 et au plus tard en juillet 2023. En effet, la hausse de 1€ pour les occasionnels, et ce pour toutes les tranches kilométriques, peut avoir un lourd impact sur le budget des ménages les plus modestes. Bien qu'il n'y ait pas eu d'évolution depuis 2017 du niveau tarifaire pour la tranche la plus basse, et bien qu'il soit encore aujourd'hui difficile d'avoir une coordination entre autorités organisatrices de la mobilité dans certains territoires de Bourgogne-Franche-Comté, le CESER souligne l'importance de tenir compte de la situation difficile des usagers concernés par cette première tranche et ainsi, d'apporter une hausse tarifaire pour les usagers occasionnels. Enfin, cette hausse tarifaire pour les occasionnels devrait être analysée également par rapport au coût de transport pratiqué pour les bus Mobigo à 1,5€ pour un trajet identique.

Concernant le "volet mobilité du CPER 2023-2027", le CESER souligne que la durée du retard pris sur ce dossier sera d'autant plus impactante sur le temps disponible pour la mise en œuvre des investissements attendus et s'inquiète de la capacité de mobilisation des fonds d'investissements nécessaires dans un contexte de crises et d'arbitrages budgétaires.

Enfin, l'intégration du numérique dans la gestion des transports est importante (SIM, Open Payment dans les autocars...) et justifiée (faciliter l'accès à différents modes de transports et inciter à l'intermodalité, lutter contre l'autosolisme...). Néanmoins, le "tout numérique" ne peut être la solution exclusive car il existe encore des usagers qui n'ont pas la possibilité d'accéder aux services dématérialisés, pour diverses raisons (accessibilité technique limitée, illectronisme...).

### **Axe 3 – Fraternité - Vivre ensemble**

Le CESER constate que l'axe 3 "Fraternité - Vivre ensemble" du BP 2023 (hors "Action européenne et internationale") s'inscrit dans une logique de compression des investissements, notamment des autorisations de programme, et de continuité des financements sur la section de fonctionnement (autorisations d'engagement et crédits de paiement).

Il salue cet effort de financement de compétences non obligatoires de la Région mais tient cependant à souligner que ce maintien du fonctionnement s'entend en euros courants et qu'il sera donc grévé par la forte inflation actuelle.

En outre, si le contexte est difficile, certaines politiques devraient néanmoins bénéficier d'une attention particulière et d'un véritable renforcement, notamment en ce qui concerne le soutien à la vie associative et les politiques en faveur des jeunes.

Les crises sanitaire, énergétique, économique (inflation)... exacerbent en effet les tensions et l'individualisme qui fragilisent notre société. L'associatif - au sens large - est l'un des leviers majeurs des politiques publiques pour lutter contre ces évolutions et le CESER estime qu'en temps de crise, les associations devraient être mieux soutenues. Il alerte le Conseil régional sur le risque qu'une réduction des taux d'intervention ferait courir à de nombreuses associations et rappelle ici une de ses préconisations (Soutenir les associations en développant les emplois - octobre 2020) : *"octroyer une aide pluriannuelle pour permettre aux associations d'accompagner et de faire monter en compétence le salarié pour garantir la pérennité de l'emploi en dégageant progressivement des ressources propres pour financer le poste."*

Dans ce contexte difficile, le CESER tient également à souligner que les efforts en faveur de la jeunesse sont fondamentaux.

À ce titre, la mise en place du Dialogue Structuré avec la Jeunesse est très positive. Le CESER rappelle que ce dialogue doit faire l'objet d'une impulsion politique forte, stable et pérenne ; que la posture des élus doit être travaillée pour favoriser une écoute des jeunes et des échanges non-paternalistes ; et que le dialogue structuré doit être un outil de la politique régionale destiné à la nourrir et à la renforcer sur des thématiques précises.

Le CESER estime en revanche que la réduction à 300 € de l'aide au permis de conduire n'est pas un bon signe adressé à la jeunesse qui a un besoin essentiel de mobilité.

(4) Avis du 13 décembre 2022, sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional "Orientations budgétaires pour 2023".



### **Programme LEADER**

Le CESER souligne sa satisfaction de voir que le Conseil régional a travaillé à une simplification des procédures pour la nouvelle programmation ce qui devrait permettre d'éviter la situation très difficile du programme précédent et donc une meilleure consommation des crédits.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclarations

## **Guy Zima**, au nom de la CGT

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire lors du précédent budget, comme lors des orientations budgétaires, la structure budgétaire et la faible maîtrise sur les recettes dans les budgets régionaux est un problème de fond. Nous avons déjà dit ici tout le mal que nous pensons de l'affectation d'une fraction de TVA, prétendument dynamique et donc de la nécessité de revoir complètement la fiscalité dans notre pays. De même, la problématique des cartes grises avec l'exonération des véhicules électriques jusqu'à maintenant, mais jusqu'à quand cela sera-t-il tenable, si c'est l'un des seuls leviers à la main du Conseil régional ?

La suppression de la CVAE n'améliore pas la situation, bien au contraire, malgré son remplacement par encore une fraction de TVA. C'est encore, une contribution de moins pour les entreprises, mais une difficulté de plus pour les collectivités territoriales pour boucler le volet recettes de leur budget.

Plusieurs points thématiques,

**Concernant l'enseignement supérieur et la recherche**, comme le note l'avis, nous nous demandons quels sont les objectifs du Conseil régional, et ce n'est pas la première fois que le CESER revient sur ce sujet et la stratégie portée. Force est de constater que la politique du Conseil régional semble conjoncturelle plutôt que structurelle, on le constate par exemple sur la question de la vie étudiante.

Plus particulièrement, adosser toute la politique en matière de recherche sur les Graduate Schools pose question. En effet, premièrement, ces écoles ont plutôt une vocation d'enseignement, et pas de recherche, comme rappelé dans l'avis du CESER sur le budget 2022. Deuxièmement, les Graduate Schools étaient financées par un projet PIA (Plan d'Investissement d'Avenir), qui a été suspendu par le ministère récemment, comme tous les autres projets PIA de l'UBFC, sans garantie aucune de revoir un jour ces financements. Les Graduate Schools ont donc une existence plus que précaire en ce moment.

Et enfin, troisièmement, et c'est sans doute le plus important, les Graduate Schools ne couvrent pas l'ensemble des thématiques au sein des Universités de Bourgogne et de Franche-Comté. Elles ne sont qu'une version réduite, court-termiste et très orientée de la richesse présente sur notre territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche. La CGT demande clairement que le Conseil régional revoie sa copie sur ce sujet très important, les interlocuteurs ne manquent pas, ni à la CGT, ni au CESER plus généralement, pour en discuter.

**Sur la thématique des mobilités**, la question prégnante de la hausse du coût de l'énergie pourrait faire évoluer la stratégie du Conseil régional exprimé à travers Rail 2026 voté l'an dernier. Notre avis n'a pas changé depuis et nous restons opposés à toute ouverture à la concurrence qui pourrait intervenir en cas de simple report en devenant Rail 2027. Les diverses présentations faites tant à travers les OB que ce BP 2023 laissent planer des doutes et des craintes sur les choix et objectifs réellement poursuivis ainsi la hiérarchie de ceux-ci. Sur la causalité de certains reports et retards, là aussi nous sommes à minima perplexes sur les explications données et c'est un doux euphémisme.

Nous confirmons le propos repris en commission sur l'augmentation de 1€ sur l'ensemble des tarifs occasionnels TER qui ne nous apparaît pas opportune, sur la première tranche notamment de par son montant en pourcentage et les tarifs proposés par le mode routier à 1,50€ sous la maîtrise du Conseil régional.

Comme nous l'avions affirmé en signant la charte régionale, nous tenons à souligner que nous apprécions la réaffirmation de la volonté du Conseil régional d'introduire de l'éco/socio-conditionnalité dans les aides qu'il attribue surtout dans ces temps d'argent rare.

Sous le complément de ces remarques, la CGT votera l'avis présenté sur le BP 2023.

## **Nadine Darlot**, au nom de la CRA

Pour le déploiement des fonds FEADER 2023/2027, la Chambre régionale Bourgogne-Franche-Comté souhaite une transition la moins impactante et la plus courte possible dans un contexte haussier permanent. Que ce soit pour les dossiers PCAE, plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ou pour les projets d'installation des jeunes.

La Chambre régionale souhaite que les différents appels à projet s'ouvrent tout début avril 2023. Au-delà de cette date cela porterait évidemment un lourd préjudice aux agriculteurs et donc à l'économie du territoire.

## **Irène Dumont**, au nom de la CFDT

Ce budget est présenté dans une période de crises et de transitions. Il ne s'agit pas d'une période passagère mais bien d'une mutation globale et profonde de la société. La guerre en Ukraine n'en est que l'accélérateur.

C'est donc tout naturellement que le budget qui nous est présenté reflète cette période bousculée. Il convient de l'analyser non pas avec les outils traditionnels d'une doxa comptable qui tente de différencier investissements, fonctionnement, endettement... La question que notre CESER doit poser c'est de savoir si chaque euro dépensé prépare l'avenir. Préparer l'avenir c'est prendre en compte les défis environnementaux et écologiques, mais c'est aussi réduire les inégalités. Aucune mutation ne sera réussie si elle n'est pas porteuse de plus de justice et d'égalité.

Nous prendrons comme exemple la question des mobilités.

L'exemption de taxe sur les cartes grises de tous les véhicules électriques en est un (mauvais) exemple en termes d'inégalités, de mutation écologique, de politique industrielle :

1. Cette exemption sur les modèles électriques se révèle donc plus importante pour les modèles haut de gamme généralement achetés par les plus riches. C'est une mesure renforçant les inégalités.

2. L'empreinte carbone de ce type de véhicule haut de gamme ne devient positive face à une berline diesel qu'au-delà de 100 000 kilomètres parcourus contre 15 000 pour un petit véhicule électrique.

3. Enfin au niveau industriel, alors que les constructeurs français privilégient le haut de gamme la Chine développe un savoir-faire sur des petits véhicules qui lui permettront d'inonder le marché européen dans quelques temps.

C'est pour cela que la CFDT est très réservée sur la préconisation de l'avis qui demande une exonération à 50% pour les véhicules hybrides.

En plus, ce sont des recettes qui sont supprimées dans le budget régional. Alors que la Région aura besoin de beaucoup de moyens pour maintenir et même développer un haut niveau de desserte de transport collectif sur tout le territoire. En ce sens, le dialogue Conseil régional/SNCF sur l'adaptation de la convention et l'ouverture à la concurrence doit déboucher dans l'intérêt des usagers. La hausse tarifaire prévue est un message qui va à contre-courant de ces priorités. En particulier, la hausse de 1€ pour les occasionnels représente une augmentation de 20% sur les 5€ de tarif minimum, tranche qui est très utilisée pour des besoins de déplacements de proximité et fréquents. Voilà comment, avec de bonnes intentions on ne prépare pas l'avenir.

Sur le restant de l'avis du CESER, beaucoup de mesures sont abordées et le fait de les inscrire dans notre texte constitue un engagement à travailler sur ces questions pour notre assemblée. Le bureau doit s'en saisir.

La CFDT votera cet avis.

### **Didier Michel**, au nom du MEDEF BFC

Nous prenons acte du projet de budget 2023 qui vient de nous être présenté.

Ce dernier est construit dans le cadre d'un contexte difficile (crise énergétique, taux d'intérêt...).

Toutefois, nous attirons votre attention sur les investissements indispensables à réaliser dans les bâtiments, propriétés du CR BFC, en particulier dans les lycées qui, pour certains, sont de véritables passoires thermiques.

Il nous semble capital de poursuivre l'effort déjà entrepris.

Cette action, outre son aspect environnemental, aurait l'intérêt de réduire ou tout au moins de limiter les dépenses énergétiques.

Ceci, en impactant directement les dépenses de fonctionnement, permettrait de dégager une masse financière pouvant être affectée au budget d'investissement.

### **Jean-Gabriel Schamelhout**, au nom de la Filière bois

Des vice-présidents du Conseil régional et des directeurs des services de la Région nous ont rappelé, en commissions du CESER, les contraintes fortes qui impactent de facto l'élaboration du Budget Primitif 2023.

Ils nous ont alors énoncé et expliqué les critères retenus qui leur ont permis de faire des choix.

Ce sont d'une part, en particulier, trois priorités majeures à savoir :

- La décarbonations.

- La réduction des charges de fonctionnement (-5% par rapport à 2022).

- Le recentrage sur les domaines de compétence du Conseil régional.

et d'autre part des abrogations de réglementation d'interventions PARTIELLES (avec revoyure à mi-année) ou COMPLÈTES.

On ne peut qu'approuver une telle démarche sous réserve que les choix ayant conduit à ce BP 2023 respectent bien ces priorités !

Or, on constate que la filière forêt-bois n'est pas épargnée dans la liste des abrogations de règlement d'interventions et pourtant n'est-ce pas la filière qui capte le CO<sub>2</sub>, purifie l'eau, abrite la biodiversité....

### **Nicole Guyot**, au nom de la CCIR

La réflexion de la prospective budgétaire 2023 de la Région souffre plus que jamais d'un contexte marqué par les incertitudes, les bouleversements de diverses origines.

En matière économique, les perspectives que vont affronter les entreprises notamment les TPE, les PME, sont liées à une stagnation de la croissance liée à l'inflation d'une part, et d'autre part, une concurrence inégale avec les opérateurs européens et extra européens en matière énergétique. Il en résulte un risque élevé de fermetures d'entreprises ou de délocalisations de plus grands groupes par exemple.

Si l'on peut relever positivement les aides de la Région envers les entreprises TPE, PME, aides qui sont adossées à un principe d'éco-conditionnalité, il faut savoir que beaucoup d'entreprises ont déjà travaillé en matière de RSE, de sobriété énergétique. Mais attention toutefois à ne pas accentuer par des contraintes supplémentaires les écarts de compétitivité qui en résulteraient pour les entreprises de BFC, avec celles d'autres régions par exemple qui n'appliqueraient pas de tels critères.

Et si l'on peut saluer le fait que la Région prévoit de consacrer aux dispositifs des projets de développement sur les territoires fragilisés, action complémentaire aux soutiens de l'État et qui va se focaliser sur le développement de nouvelles technologies, nous tenons à rappeler le rôle des CCI et autres chambres consulaires. En dehors des fonctions des CCI à l'international avec Business France soutenues par la Région, ces chambres consulaires sont présentes sur tous les territoires avec des mises en réseaux de proximité et une connaissance parfaite de ces mêmes territoires. Elles ont pour but d'informer, d'orienter mais aussi d'animer, d'accompagner les porteurs de projets stratégiques et de dispenser formation professionnelle (initiale et continue), de développer les territoires, de développer les filières avec les branches professionnelles et avec une action efficiente en particulier dans ce monde d'incertitudes.

Ce budget 2023 étant voué à des mesures restrictives de dépenses compte tenu de la conjoncture, il y a lieu de solliciter davantage et d'engager plus de collaborations avec les consulaires et ne pas ajouter des dispositifs supplémentaires à des dispositifs déjà existants qui pourraient largement se substituer à des recours de cabinets extérieurs ou recrutements. Dans une période où les chambres consulaires sont impactées financièrement, nous avons plus que jamais besoin de la confiance de la Région et nous investir encore plus dans l'ingénierie sur nos territoires.

Nous nous devons d'Être Ensembles tous ambassadeurs et tous acteurs.

## **Françoise Bévalot**, au nom de la COMUE BFC

Je ne reviendrai pas sur les enjeux interrégionaux et transfrontaliers. Le CESER dans ses travaux (autosaisines et saisines), recommande de passer d'une relation de bon voisinage à une stratégie partagée. Je retiens que le choix est de rester à une relation de bon voisinage.

J'interviendrai sur l'ESRI en soulignant les difficultés à se prononcer sur les actions inscrites au budget dès lors qu'il est difficile de les rattacher à des orientations stratégiques comme le souligne l'avis de la CGT dans son intervention. Doit-on rappeler que l'actuel SRESRI a été arrêté pour 2019-2021 et que le CESER en a regretté les zones d'ombre.

L'avis interroge sur le schéma de la vie étudiante, la CGT s'est exprimée sur le choix de privilégier la référence aux graduate schools.

Je donnerai d'autres exemples :

- Identification de secteurs phares, quel écho avec les enjeux économiques :

Exemples :

1- Microtechniques en lien avec la filière horlogère, filière qui fait l'objet de divers articles de presse récents tels celui de la "Presse bisontine" récemment parue.

2- Hydrogène : quel accompagnement ? Priorité donnée aux usages ou à la rupture technologique ? Le choix est fait de ne pas flécher de financement sur les plate-formes : où vont les financements dans le cas de la filière hydrogène ?

3- Le choix de la Région est de cibler l'accompagnement recherche sur la base de la structuration en graduate schools ? Pourquoi prévoir simultanément des financements hors structuration graduate schools fléchés sur des labos de recherche clinique ? Ce choix est à replacer dans une interrogation formulée dans l'avis sur le SRDEII : quel est le fil rouge dans l'accompagnement recherche et formation de la filière santé et les attentes vis-à-vis de cette filière ?

- Le choix du mode d'intervention en matière de maturation et de création d'activités : relève-t'il du rôle de la Région ?

Je ne poursuivrai pas cette énumération, mon intervention ayant avant tout pour objet d'exprimer l'attente d'un échange politique avec les élus en charge des orientations en matière de ESRI en lien avec les grands axes stratégiques de la politique régionale.

## **Cédric Journeau**, au nom de la FNAUT

La FNAUT BFC a pris connaissance du budget régional 2023 et salue la volonté affichée de la Région de ne pas diminuer la desserte sur le réseau ferroviaire comme sur le réseau interurbain alors que les charges ont nettement augmenté. Nous serons toutefois très vigilants sur ce choix politique afin de ne pas reproduire la fin en catimini des bolides Nevers-Dijon en 2022. Dans cette trajectoire difficile, la FNAUT BFC ne s'oppose pas à une augmentation raisonnable des tarifs de transports à condition de prendre en compte une graduation de cette augmentation selon les paliers tarifaires en vigueur. Nous rappelons que nous avons proposé en 2018, lors de signature de la nouvelle convention TER, la création d'un demi palier qui divise le premier palier de 0 à 35 km, ce qui malheureusement n'a pas abouti. Cette graduation peut aussi se prévaloir pour les abonnements.

Dans le cadre de l'intermodalité, nous saluons la mise en place de l'open-paiement sur toutes les lignes MOBIGO. Il convient toutefois de la renforcer en permettant par exemple, l'utilisation gratuite du TER par les usagers occasionnels des transports urbains, dans la limite de leur périmètre. Cela passe par la reconnaissance via une convention de l'utilisation des titres de transport urbain dans les TER. C'est déjà le cas par exemple avec les abonnés qui voyagent gratuitement en TER sur le périmètre de Grand Besançon Métropole avec l'abonnement GINKO.

Comme nous l'avions dénoncé début 2022, l'ouverture totale à la concurrence du réseau TER à l'horizon 2026 était utopique. La crise énergétique nous donne donc raison. La volonté de procéder par lot paraît plus raisonnable mais une construction de ces lots avec les usagers et élus locaux doit être envisagée. De la même façon, ces lots doivent comprendre un mélange de petites et grandes lignes TER dans la mesure du possible.

La perspective de signature des premiers "contrats opérationnels de mobilité" est aussi un élément positif. Comme pour l'ouverture à la concurrence, ces derniers devront faire l'objet de consultations avec toutes les parties prenantes dans le cadre des bassins de mobilité concernés.

Nous prenons acte de la position de la Région de ne pas abonder le déficit d'exploitation de l'aéroport de Dole-Tavaux et encourageons la Région à maintenir cette position.

Enfin, on peut s'inquiéter de l'absence de mandat de négociation du préfet pour le volet mobilité du CPER. Alors qu'une forte augmentation de la fréquentation est constatée au second semestre 2022, un investissement considérable doit être mis sur la table pour les 10 ans à venir afin de maintenir le réseau TER (lignes Épinal-Belfort, S' Claude-Oyonnax, Autun-Étang-sur-Arroux) et le moderniser (électrification, signalisation...).

## **Franck Ayache**, au nom de la CFTC

Monsieur le vice-président, la construction du budget de la Région est très difficile si l'on considère les incertitudes du moment. Mais vous devez prendre des décisions dès maintenant, c'est pourquoi, nous avons un certain nombre de questions sur le budget.

- Vous annoncez une épargne brute de 182 M€ pour 2023, sachant que la capacité de désendettement maximum est fixée par la loi à 9 années, la dette maximum est fixée à 1,638 Md€. Selon les semaines, la dette anticipée atteint les 9 années plus ou moins. Nous sommes donc dans ce que l'on pourrait appeler la zone d'incertitude ou dans l'épaisseur du trait. Monsieur le vice-président, la Région pourra-t-elle tenir les 9 années maximum en 2023 ? Comme voyez-vous les choses ?

- La Région a fixé le seuil minimum de son épargne nette à 100 M€, compte tenu de la situation actuelle, pensez-vous que 100 M€ d'épargne nette soient suffisants pour l'équilibre du budget de la Région ?

- Bien que la Région maintienne un fort taux d'investissement en 2023, ce dont nous nous félicitons, nous remarquons une contraction des AP en 2023, qui déboucheront en 2024 et pour les années qui suivent à une baisse de l'ordre de 300 M€ des dépenses d'investissement, soit un retour sur les bases de 2018.

- Sur la gestion de la dette, avec la remontée des taux depuis quelques mois, la Région a équilibré ses emprunts par des emprunts à taux fixe. Maintenant que les taux sont élevés, quelle est votre anticipation de l'évolution des taux ? La Région va-t-elle continuer à emprunter à taux fixe sur des taux élevés ? Et construire un mur face à la hausse des taux ? Ce qui réduirait la possibilité de bénéficier des effets d'une éventuelle baisse des taux à terme. Quelle est votre stratégie en ce moment ?

- Sur la convention TER, nous partageons votre avis qu'il n'est pas acceptable que la SNCF fasse des bénéfices sur la revente d'électricité. La Région a entamé des négociations avec l'espoir de récupérer quelques dizaines de millions d'euros sur le coût de l'électricité. Pensez-vous que ces 20 à 30 M€, seront suffisants pour avoir une DM1 consistante, si nous tenons compte des incertitudes sur le budget ou de ce que nous avons désigné par "l'épaisseur du trait" et du risque de franchissement des limites budgétaires fixées à 9 années ?

## **Olivier Basseur-Legry**, au nom de l'UDES et **Tatiana Desmaret**, au nom de la CRESS

Dans la recherche de développement économique au titre de l'économie sociale et solidaire, on peut se féliciter que la question de l'économie sociale et solidaire apparaisse distinctement.

L'économie sociale et solidaire de et par le maillage avec les autres entreprises des territoires sur lesquelles elle intervient est un secteur innovant, il y a bien des complémentarités à poursuivre et non des concurrences de dispositifs... Pour autant l'ESS s'impose comme une alternative à des modes de productions ou des typologies d'entrepreneuriat y compris sur les questions de mobilité, l'alimentation, l'énergie où le modèle coopératif (coopérative de salariés notamment). Elle a su faire ses preuves... à l'heure des débats où il est recherché des alternatives, gestionnaires pour mettre en œuvre des services publics.

Il est à souligner également un focus sur les métiers en tension dans le cadre de la section formation (1.5 page 55), Néanmoins, ces programmes mériteraient d'être coordonnés pour assurer le soutien à l'activité économique, bien au-delà de la formation. On notera la faiblesse de l'impulsion par bassin d'emploi, et notamment afin de favoriser les synergies, d'accompagner les structures fragiles ou d'investir sur le terrain local. On peut souligner que saupoudrage n'est pas essaimage, et la synergie des forces est à rechercher notamment sur les questions d'alimentation, d'habitat, de développement économique par un examen plus approfondi des filières en amont et en aval.

Sur les forces vives de nos secteurs, la note de conjoncture réalisée conjointement par la CRESS et les URSSAF de la région, permet d'appréhender sur une période donnée, l'évolution de l'emploi dans l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté. Cette analyse destinée à mesurer et à mieux comprendre les évolutions et mutations économiques que connaissent les acteurs de l'ESS. Parue en juin 2022, la note démontre que les effectifs dans l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté sont en augmentation de 2,1% en 2021 ; sur le périmètre URSSAF alors que la moyenne nationale est de +3,2% L'étude révèle les difficultés de recrutement avec plus de 1,5% de postes qui restent non pourvus depuis le début de l'année 2022 notamment en raison d'un manque de candidatures adéquates dans les secteurs de l'aide à domicile et du médico-social.

L'UDES a plaidé en faveur des dispositifs de nature à orienter, faciliter, permettre la transition professionnelle et les mobilités y compris dans l'avance en âge, mais également en faveur de la prise en considération des logiques de parcours de formations et d'accompagnement de logement y compris dans le cadre de l'apport et les compétences des salariés hors communautés européennes permettant de pallier ces difficultés. Il est nécessaire de construire les passerelles inter secteur, à ce jour insuffisantes, les modalités d'accompagnement des salariés afin de tenir compte de la modification structurelle du marché du travail. On soulignera à nouveau l'impulsion nécessaire des politiques régionales afin de favoriser les synergies, d'accompagner les territoires et notamment le bassin d'emploi local dans une vision la plus fine possible.

Toujours sur le volet Emploi, il est question du soutien aux activités en insertion pour laquelle il conviendrait de remplacer le terme "Entreprise" par "Structure". Il ne s'agit pas que d'une question sémantique mais bien d'intégrer toutes les organisations actrices de l'insertion par l'activité économique.

Les tensions que nous connaissons actuellement invitent à la cohérence des politiques publiques. Il s'agira également de mieux appréhender la réalité des actions sur le territoire et de limiter les effets d'aubaine de certaines aides attribuées. Il conviendrait également de préciser davantage les choix budgétaires visant à accroître les synergies avec la formation et les autres dispositifs d'aide et de soutien à l'emploi (mobilités, logement, bassin de vie).

Enfin, sur la recherche d'arbitrage politique, on peut encourager la présentation des éléments de prospective pluriannuelle jusqu'en 2027 et la trajectoire budgétaire du mandat malgré les incertitudes concernant l'environnement économique, ainsi que celui des finances publiques. Il serait opportun eu égard à une vision programmatique,



d'identifier des reports de projets ou des choix à lisser sur plusieurs années en raison des contraintes budgétaires ou des difficultés ponctuelles. On soulignera que de nombreuses propositions budgétaires des autres régions françaises ont défini des échecs, une planification notamment dans le cadre des différents schémas. On rappellera que le SDRIL n'est pas assorti d'une planification concrète.

En somme, on regrette l'absence de définition et d'actualisation d'un cadre budgétaire pluriannuel, laquelle ne permet pas d'apprécier l'évolution tendancielle pour 2023, ni la trajectoire financière révisée pour le mandat. Plusieurs scénarii auraient pu être proposés afin de faciliter les choix à opérer par l'exécutif régional, et permettre une meilleure appréciation des choix budgétaires futurs.

En matière d'anticipation, plusieurs rapports anticipaient dès juin 2020 une inflation de 5% post covid. Les mesures d'anticipation de plusieurs actuariats et projections en énergie invitaient également aux mêmes conclusions. En août 2015, France Stratégie indiquait que les prix sur les marchés de gros de l'électricité et les incertitudes ne permettent pas le déclenchement des investissements pour assurer la production à l'horizon 2030, et le risque à l'horizon 2025 du fait des relations asymétriques dans la négociation sur le marché du fait de la dépendance au gaz russe. Il précise toujours en 2015 que la sécurité d'approvisionnement était menacée et que et la sûreté du fonctionnement électrique est fragilisée. L'impact énergétique sur le fonctionnement est lié moins à la dépendance à des pays qu'au choix en matière de recherche, d'innovation et de diversification, d'investissement en d'autres termes. Une situation directement liée aux conséquences de choix stratégique et en l'occurrence de l'absence de choix stratégique dans une vision à long terme 5, 10, 15, 20 ans. Si l'urgence est imposée par des facteurs exogènes, ce que nous vivons actuellement n'est pas une surprise. Ce que nous attendons des politiques publiques n'est pas tant de trouver des justifications conjoncturelles mais bien de fixer des caps structurants et garantir la sécurité des installations et des équipements nécessaires à l'activité économique.

On s'inquiète sur les plus petits commerçants, les entrepreneurs les plus fragiles sont les plus soumis aux contraintes énergétiques. Il convient de porter la question de la régulation avec les autres régions au cœur des priorités de l'agenda politique auprès du gouvernement.

On soulignera de façon analogue la question d'un "pacte de solidarité commerciale". Olivia Grégoire a réussi à mettre d'accord deux des grands secteurs du périmètre de son ministère : les PME et le commerce. On insiste sur la nécessité de porter un projet d'accord analogue en matière d'énergie et sur les secteurs soumis à une forte inflation notamment auprès des PME, des boulangers, des bouchers, des commerçants, les acteurs économiques du territoire y compris de l'ESS, coopératives, bâtiments, service, action sociale...

Concernant la sécurité des prix et la garantie de pratiques commerciales identiques, loyales et transparentes, la Région a un rôle à jouer<sup>1</sup>.

En novembre 2022, Carole Delga, Présidente de Régions de France, a adressé un courrier à Jean-Pierre Farandou, Président-directeur général de SNCF, sollicitant un échange dans les meilleurs délais "afin d'établir un état précis de la situation, portant à la fois sur l'effectivité des hausses du prix d'achat de l'énergie par la SNCF, sur l'impact en 2022 et en 2023 de ces hausses sur les demandes d'indexation ou de compensation extra-conventionnelle". Cette rencontre étant un préalable à toute négociation conduite à l'échelon régional, dans le cadre des futures conventions TER. Quelles sont les suites données ?

## Conclusion

En conclusion, si le Conseil régional doit répondre des équations difficiles à résoudre, la planification budgétaire s'impose avec d'autant d'acuité que certaines conjectures nous obligent, Gouverner c'est prévoir, Décider c'est choisir... À l'échelon régional, les propos introductifs au budget ne dispensent pas d'une vision concrète, programmatique et révisée.

Quels sont les choix à moyen terme ? Quelles sont les marges de manœuvre que l'on souhaite pour recouvrer des moyens dont on a besoin ?

À l'heure des choix, et sur le financement État, le Conseil régional justifie de devoir compléter ou compenser l'action de l'État pour certaines dépenses. Il convient de s'attacher à éviter des doublons de financement sur des dispositifs insuffisamment portés par la compétence notamment via l'attribution des financements par les services déconcentrés. Cela exige également une plus grande concertation des politiques publiques. En outre, dans l'éventualité d'une politique coordonnée et cohérente des décideurs, cela suppose de valoriser les dépenses correspondantes lorsqu'elles sont justifiées par des choix régionaux. Les dépenses portées par la Région en raison de carence des autres financeurs publiques ou du complément nécessaire pour mener certaines politiques publiques sont insuffisamment valorisées dans cette présentation.

Il ne s'agit pas seulement de doter des amortisseurs ou des filets de sécurité, une meilleure régulation des prix et la garantie de l'absence de distorsion de concurrence entre les petits et les gros. La première protection des pouvoirs publics y compris des autorités décentralisées est de garantir les mêmes conditions pour tous. Il s'agit de faire fléchir les fournisseurs sur des pratiques commerciales différentielles et protéger l'asymétrie d'information, assurer des sanctions et ainsi faire porter l'obligation d'information a priori sur l'ensemble des contrats d'énergies car il en va de la santé des entreprises et des territoires, le poumon de la région.

(1) <https://www.laregion.fr/Artisans-boulangers-et-pâtisseries-La-Region-Occitanie-mobilisee-pour-sauver-la> sur la SNCF : Régions de France demande la transparence sur les coûts d'achat d'énergie par la SNCF.